

## Résultats prometteurs de l'application Biocontrôle-Vigne dans une très forte « année à mildiou »

**Chassieu (France), le 29 Juillet, 2021 – 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB)**, producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce les résultats de la troisième campagne d'essais au champ contre le mildiou et oïdium de la vigne de sa solution de biocontrôle, dans une très forte année à Mildiou.

### Un contexte météorologique très favorable au mildiou.

En France, après les fortes gelées du mois d'avril, le mois de mai a été relativement froid et les quelques pluies n'ont pas provoqué de contaminations.

Une remontée des températures a été observée en juin jusqu'à une petite période de canicule. A partir des 10-15 juin, des épisodes de fortes pluies se sont succédés, provoquant des contaminations soudaines et très importantes, sur feuilles et grappes, dans de nombreuses régions : Bordelais, Sud-Ouest plus généralement, Champagne, Est, ainsi que Bourgogne et Beaujolais dans une moindre mesure.

Ainsi, des dégâts importants et parfois inédits ont été observés dans ces différentes régions.

Face à ces conditions de pression de maladie exceptionnelles, même les produits considérés comme les plus efficaces contre le mildiou ont été mis à l'épreuve. Le cuivre (Bouillie bordelaise), à sa pleine dose de 750 g/ha par traitement, appliqué tous les 7 jours, a régulièrement été inefficace, ne montrant qu'une protection insuffisante dans de nombreux essais, contrairement à ce qui était observé les années précédentes.

Néanmoins, de telles conditions sont propices pour tester les produits en développement.

### Les résultats des essais au champ contre le mildiou de la vigne

Au cours des 27 essais au champ répartis dans 8 pays européens, les points suivants ont pu être confirmés par Amoéba :

- Des conditions extrêmes d'attaque de mildiou sont trop difficiles pour des programmes de traitement 100% biocontrôle : tous, produits de biocontrôle de référence homologués et produits expérimentaux d'Amoéba, n'ont pu assurer qu'une petite protection initiale, puis ont été insuffisamment efficaces.
- Par contre, dans toutes les situations où les pluies de fin juin ont été un peu moins soutenues et moins répétées, et malgré une pression de maladie significative, les produits expérimentaux d'Amoéba ont confirmé leur efficacité, fréquemment au niveau de celle du cuivre .
- De plus, les associations entre les produits expérimentaux d'Amoéba et une dose réduite de cuivre (150 g / ha, soit 1/5 de la dose maximale), ont à nouveau permis d'assurer une protection suffisante, au moins équivalente à celle d'un programme de cuivre à une dose pratique d'environ 3000 g/ha/an, dans de très nombreux vignobles européens : Sud-Est, Muscadet, Italie (Frioul et Piémont), Nord Portugal, Espagne (Galice), Hongrie, Bulgarie.

- Les formulations des produits expérimentaux d'Amoéba ont encore été améliorées cette année : plusieurs ont été comparées et une formulation sous forme de suspension concentrée, nouvellement testée lors de cette campagne d'essais au champ, se révèle supérieure aux autres dans 80% des cas.

**Les essais destinés aux futures demandes d'autorisation de mise sur le marché imposent de tester les produits seuls tout au long de la saison pour bien juger de leur efficacité intrinsèque. Ce type de protocole, qui ne représente pas la pratique viticole, a permis de confirmer, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive au champ, l'activité de la substance active, mais aussi de vérifier qu'en cas de pression très élevée de mildiou, il convient d'opter pour une protection conventionnelle complémentaire aux produits de biocontrôle.**

**Les résultats de la stratégie d'association des produits expérimentaux d'Amoéba avec le cuivre, qui permet de réduire l'apport de cuivre par hectare à 1500 g/an environ, sont à nouveau très encourageants dans l'optique du réexamen réglementaire du cuivre au niveau européen (prévu pour 2026) qui pourrait conduire à une réduction de la dose autorisée (aujourd'hui 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisés, soit 4000 g/ha/an lissés sur 7 ans).**

*« Dans cette année difficile, les produits expérimentaux d'Amoéba confirment donc leur efficacité, leur potentiel de réduction des fongicides chimiques, et leur bonne complémentarité avec une dose réduite de cuivre, » déclare Jean Luc SOUCHE – Business Developer Biocontrôle d'Amoéba*

### **Des résultats très prometteurs sur l'oïdium**

Après un premier essai intéressant en 2019 (pas d'expérimentation interne en 2020), quelques essais ont été conduits sur l'oïdium de la vigne en France et en Italie. L'ensemble des essais contaminés démontrent une très nette efficacité des produits expérimentaux d'Amoéba, atteignant 90 % d'efficacité sur grappes dans un essai où l'intensité de maladie est élevée, soit une efficacité presque équivalente à celle du soufre dans les mêmes conditions.

*« Ces bons résultats, qui feront l'objet d'un large programme de confirmation en 2022, pourraient permettre de soutenir une demande d'autorisation de mise sur le marché contre cette maladie. Une telle polyvalence mildiou et oïdium pour un même produit de biocontrôle serait un avantage concurrentiel important, » précise Jean Luc SOUCHE – Business Developer Biocontrôle d'Amoéba.*

Comme annoncé en avril 2021, Amoeba poursuit actuellement une large campagne d'essais sur céréales et communiquera les résultats dès obtention des données d'efficacité et de rendement.

### **À propos d'AMOÉBA :**

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement

des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

#### **Contacts:**

##### **Amoéba**

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

[v.filiatre@amoeba-nature.com](mailto:v.filiatre@amoeba-nature.com)

##### **Calyptus**

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

[amoeba@calyptus.net](mailto:amoeba@calyptus.net)

#### **Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2021 sous le numéro D21-0289 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*